

COMPTE-RENDU DE LA CLI, COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES CNPE BUGEY & IONISOS

Séance du 27 janvier 2025

Excusé(e)s : M. Pierre BOILEAU, commune de Rignieux-le-Franc ; M. Christophe DENIS, commune de Saint-Savin ; Mme Christine CALLAMARD, commune de Genas ; M. Jean-Luc DENIS-LUTARD, commune de Genas ; M. Jérôme BUISSON, Député de l'Ain ; Mme Christine HERNANDEZ, Département du Rhône ; M. Damien MICHALLET, Département de l'Isère (la Verpillière) ; Mme Annick MERLE, Département de l'Isère (Charvieu-Chavagneux) ; M. Philippe OSVEPIAN, CGT ; M. Marc CHILLET, IFARE ; Mme Catherine MALBOS, ARS Auvergne Rhône Alpes.

Présents : 62 personnes

1. Accueil et préambule

Présentation par M. Jean-Yves FLOCHON, Président de la CLI

Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie M. Jean Pierre GAGNE (*Maire de la commune de Loyettes*) pour son accueil et sa réactivité qui ont permis de tenir cette réunion plénière. Il s'excuse pour le décalage de cette réunion initialement programmée la semaine dernière. Il tient à remercier Mme Elvire CHARRE (*directrice de la centrale du Bugey*) et M. Yannick SCALZOTTO (*sous-préfet de Belley*) pour leur disponibilité. Il accueille M. Paul DURLIAT, nouveau chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), il lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Il est accompagné de plusieurs inspecteurs et chefs de pôles délégués à la division de Lyon.

M. Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, précise que cette réunion plénière se tient à la veille du lancement du débat public, dont la première réunion sera consacrée au projet de lancement des 2 tranches EPR2 sur le site de Bugey. Cette première réunion se tiendra demain soir à Bourg-en-Bresse et sera le point de départ d'une procédure de plus de 3 mois à laquelle chacune et chacun sera convié pour exprimer son point de vue. Ce débat public permettra de mettre l'accent sur les enjeux liés aux équipements et leurs impacts sur les territoires concernés.

Il tient à rappeler que la CLI plénière de ce jour se déroule un peu plus tôt que celle de l'année dernière. Engagement avait été pris de remettre dans le calendrier 3 CLI dans le cours de l'année : 2 CLI plénières et une CLI publique qui interviendra sur la 2^{ème} partie de l'année. La prochaine CLI plénière a d'ores et déjà été fixée au 16 juin à 18 h à Saint-Vulbas. En ce qui concerne la CLI publique, ni le lieu ni la date n'ont encore été déterminés, mais elle se tiendra en fin d'année 2025. Enfin, pour les membres de la CLI intéressés, une visite d'ICEDA a été programmée le 13 novembre 2025.

M. Jean-Yves FLOCHON — **Président de la CLI**, procède à la lecture de l'ordre du jour et laisse la parole à Mme Elvire CHARRE (*directrice de la centrale du Bugey*) pour la présentation du bilan de la campagne de maintenance 2024 et la campagne 2025.

2. Bilan de la campagne de maintenance 2024, présentation de la campagne 2025 et avis de l'ASNR

Présentation par Mme Elvire CHARRE, Directrice de la centrale de Bugey.

Mme Elvire CHARRE — **Directrice de la centrale** s'aidera du document joint pour présenter le bilan de maintenance de 2024 puis la campagne d'arrêt et de maintenance de 2025.

Elle qualifie l'année 2024 de contrastée. Sur le premier semestre, l'exploitant a enregistré une charge industrielle très importante avec notamment l'achèvement de la dernière visite décennale (VD) 2024 sur l'unité n° 3. Ils ont enregistré lors du second semestre la meilleure performance depuis 10 ans sur le site lors des visites partielles pendant un arrêt conséquent pour maintenance. L'année 2024 a finalement été dense et faite de satisfaction, notamment sur le second semestre.

BILAN DES ARRÊTS 2024

Visite Décennale (VD) de l'unité n° 3 du 11 novembre 2023 au 9 septembre 2024 (cf. page 3) :

Cette visite a soldé le programme des VD 2024. Pour rappel, les réacteurs 2, 4 et 5 avaient été réalisés précédemment. Ce dernier exercice participe au 4^{ème} réexamen de sûreté des réacteurs de Bugey et permet de regarder maintenant vers l'horizon des VD5.

Les VD sont composées de programmes de contrôles très conséquents, certains étant réalisés sur la partie non nucléaire et d'autres sur la partie nucléaire de l'installation. Des remplacements de matériels et des modifications visent à améliorer la sûreté des installations, le tout selon un programme qui a été validé par l'ASNR.

Ce réexamen de sûreté mené au titre des 40 ans, conduit un programme de travaux en 2 temps : une partie des travaux est faite durant les VD et la seconde partie qui est équivalente en termes de charge, se réalise sur les années d'arrêts de réacteurs qui suivent, jusqu'en 2029.

Les travaux qui étaient attendus sur la VD ont tous été soldés.

74 dossiers ont été modifiés, 26 000 heures de travail ont été menées sur la robinetterie et 24 000 heures d'exams non destructifs. Le réacteur a été découplé du réseau électrique le 11 novembre 2023, puis recouplé au réseau le 9 septembre 2024. Cela a finalement été plus long que ce qui avait été imaginé. En effet, ils ont dû faire des contrôles complémentaires et parfois, ces derniers ont nécessité des réparations. En tant qu'exploitant responsable, EDF a ensuite sollicité l'accord de l'ASNR pour redémarrer l'installation.

Sur le premier semestre, la charge industrielle a été hors norme (6,2 millions d'heures travaillées). Ces travaux se sont concentrés à la fois sur la VD de l'unité n° 3, mais aussi sur la Visite Partielle (VP) du réacteur n° 4.

Visite Partielle (VP) de l'unité n° 4 du 9 mars 2024 au 12 juillet 2024 (cf. page 4) :

Pour rappel, une VP est une visite pour maintenance, dont les actions ne sont pas aussi denses que celles menées à l'occasion d'une VD qui a lieu tous les 10 ans. Il s'agit de visites intermédiaires, malgré tout conséquentes en termes de travaux. Concernant l'unité n° 4, l'arrêt aura duré 125 jours. Il y a eu des modifications, des travaux de robinetterie, ainsi que des contrôles sur les parties à la fois non nucléaires et nucléaires.

Le premier semestre a donc été très chargé et les équipes très mobilisées. Mme Elvire CHARRE a noté un bel engagement de l'ensemble des métiers, y compris des partenaires industriels. L'exploitant est satisfait d'avoir pu solder ce programme des 4^{èmes} visites décennales.

Visite Partielle (VP) de l'unité n° 5 du 3 août 2024 au 8 novembre 2024 (cf. page 5) :

Lors du second semestre de l'année, l'exploitant a réalisé la dernière VP, celle du réacteur n° 5. Ils en sont particulièrement fiers puisqu'elle a constitué la meilleure performance à Bugey depuis 10 ans en termes de réussite par rapport au contrat qui avait été donné. EDF a terminé avant la date qui avait été déclarée au réseau, ce qui veut dire que la qualité de réalisation et les enchainements de planning ont parfaitement été maîtrisés. Il est important de comprendre les mécanismes qui ont été utilisés en vue de toujours s'améliorer. L'ADN d'EDF est de tirer des enseignements et de chercher l'excellence. Les programmes ont porté à la fois sur la partie nucléaire et sur la partie non nucléaire.

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE DE MAINTENANCE 2025 (cf. page 7)

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, précise qu'il y a une coquille en page 9 du document, il s'agit bel et bien de la campagne d'arrêt 2025 et non celle de 2024.

Trois Arrêts pour Simple Rechargement (ASR) vont être réalisés cette année. Pour mémoire, une VD a lieu tous les 10 ans et des arrêts de réacteurs viennent ensuite en alternance avec des arrêts consistants et plus simples.

Sur les 10 ans qui vont séparer les 2 VD, il y aura successivement un ASR, une VP, un autre ASR et enfin, une VP. L'idée de cette planification est d'avoir des arrêts plutôt simples et chargés pour éviter de n'avoir que des arrêts très chargés. C'est aussi ce qui guide l'exploitant pour optimiser sa maîtrise.

Malgré que Bugey compte 4 réacteurs, il n'y aura bel et bien que 3 arrêts au regard des cycles longs du site. Le combustible permet en effet de produire environ 16 mois.

Les ASR se tiendront :

- Le 22/02/2025 sur l'unité n° 2 pour une durée de 81 jours,
- Le 16/08/2025 sur l'unité n° 3 pour une durée de 54 jours,
- Le 30/08/2025 sur l'unité n° 4 pour une durée de 83 jours.

Comme ces arrêts vont entraîner des modifications qui s'égraineront jusqu'en 2029, il est prévu qu'ils soient d'assez longue durée, c'est ce qu'ils appellent des modifications de lot B (lot A mené sur les VD). Plus tard, il y aura le programme de complément de lot B qui devra être validé par l'ASNR.

Unité n° 2 : Arrêt pour Simple Rechargement (ASR) le 22 février 2025 (cf. page 8) :

Cet arrêt durera 81 jours et prévoit :

- Des travaux de robinetterie sur le circuit primaire principal,
- Une expertise télévisuelle des plaques tubulaires situées dans les Générateurs de Vapeur (GV),
- 3 contrôles au titre de la Corrosion Sous Contrainte (CSC). Pour rappel, c'est un programme qui avait été adopté par l'ASNR que l'exploitant déroule sur les tranches. Ce dernier n'a pas donné lieu à des remplacements, il vise à confirmer qu'il n'y a pas de CSC dans les réacteurs de Bugey,
- Des modifications au titre du lot B de la 4^{ème} VD. Ces modifications viseront à renforcer les matériels afin de les rendre encore plus robustes aux agressions telles que le séisme « Noyau Dur (ND) ». Ce phénomène est une référence prise en hypothèse. La modification de la phase A vise à implanter des matériels, celle de la phase B vise à ajouter de la robustesse,
- Des contrôles sur des soupapes des circuits secondaires.

Unité n° 3 : Arrêt pour Simple Rechargement (ASR) le 16 août 2025 (cf. page 9) :

Cet arrêt qui débutera le 16 août 2025 durera 54 jours. Moins de modifications sont prévues, c'est ce qui explique qu'il sera plus court. Les équipes ont travaillé pour faire en sorte que cet arrêt soit le plus court possible avec :

- Des travaux de robinetterie, sans thématique liée à la CSC. Il s'agira toutefois de remplacer un piquage appelé le « socket welding » suite aux contrôles menés durant la VD,
- Des contrôles sur les GV,
- Une visite sur une partie de la salle des machines.

Unité n° 4 : Arrêt pour Simple Rechargement (ASR) le 30 août 2025 (cf. page 10) :

Cet arrêt débutera le 30 août 2025, il y aura donc une période d'arrêts simultanés des réacteurs 3 et 4. L'arrêt du réacteur n° 4 va beaucoup ressembler à celui du réacteur n° 2. D'ailleurs, l'exploitant les prépare en parallèle puisque leurs programmes respectifs sont très proches. Il est prévu :

- Des travaux de robinetterie sur le circuit primaire principal,
- Une expertise télévisuelle des plaques tubulaires des GV,
- Un contrôle du phénomène de CSC,
- Des modifications liées au lot B de la 4^{ème} VD,
- Des visites de soupapes des tuyauteries vapeur.

La campagne 2025 sera ainsi moins chargée que celle de 2024. Les ASR qui ne sont pas complètement purs embarqueront des modifications sur la planification qui a été validée par l'ASNR. Les équipes sont mobilisées pour préparer ces arrêts, notamment parce que cela se prépare plusieurs mois à l'avance. Le but est de figer le programme, de préparer et de lister toutes les activités qui seront réalisées. Tout ce travail est réalisé avec les partenaires industriels. La semaine dernière, Mme Elvire CHARRE a pu assister à un séminaire de lancement de la préparation de l'arrêt du réacteur n° 2 auquel participaient tous les partenaires et les équipes du site. À cette occasion, Mme Elvire CHARRE a pu constater la motivation, l'engagement et la volonté unanime de bien faire. Elle en profite pour saluer tous ces professionnels. Tout est presque prêt pour que le 22 février 2025, le 1^{er} arrêt de la campagne puisse débuter. L'objectif de production en toute sûreté passe notamment par la maîtrise de ce qu'il se passe durant les périodes d'arrêt de réacteurs. C'est là que le plan de production de l'exploitant se joue. Si un arrêt se prolonge, c'est autant de production qui n'est pas délivrée à l'heure. Le défi industriel passe ainsi par la maîtrise de ces phases de densité que sont les arrêts de tranches.

M. Paul DURLIAT — chef de division ASNR annonce que c'est la première prise de parole de l'ASNR à la CLI de Bugey. Une présentation de la nouvelle organisation de l'ASNR sera réalisée lors de la prochaine réunion. Pour réagir à ce que vient de dire Mme Elvire CHARRE, l'ASNR constate que l'exploitant EDF a géré son activité de maintenance de façon assez satisfaisante en 2024, dans un contexte chargé. Ils partagent le constat que l'année a été contrastée, avec un dernier arrêt sur la tranche 5 qui s'est déroulé dans les délais, tandis que les arrêts des tranches 3 et 4 ont subi des retards notables. L'ASNR ne porte pas d'avis sur le calendrier en soi, mais un dérapage des délais fixés initialement peut avoir un impact sur la sérénité des équipes et sur la façon de mener les activités lors d'un arrêt. D'ailleurs, un retard peut aussi être symptomatique d'aléas rencontrés lors d'un arrêt et c'est notamment ce qui a été le cas sur la tranche 3. Néanmoins, les redémarrages ont tous été faits en toute sûreté. L'ASNR n'autorise le redémarrage que lorsque la sûreté est garantie. Il est à noter que pour la tranche 3, dans le cadre d'une VD, l'ASNR a demandé à ce que tous les écarts de la tranche soient clos avant redémarrage.

L'enjeu pour 2025 est bien identifié, y compris par l'exploitant. Les ASR au lot B n'en ont finalement que le nom, leur durée en témoigne. Ces arrêts comprendront un nombre important d'activités de maintenance

dans la foulée des 4^{èmes} VD, les lots B étant la 2^{ème} partie de la VD. C'est donc un point de vigilance pour l'année prochaine et des progrès sont attendus pour confirmer la performance qui a eu lieu sur l'arrêt de la tranche 5.

3. Actualités de la centrale (CNPE Bugey - ICEDA) (depuis la CLI publique du 6 novembre 2024)

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, présente quelques éléments de rétrospective sur l'année 2024 (*cf. pages 14 à 22*).

EDF est un acteur qui se veut résolument partenaire du territoire pour les thématiques de l'emploi et des compétences. Central pour les performances, pour le renouvellement des compétences en interne, mais aussi parce que c'est l'occasion d'accompagner des jeunes en leur permettant de découvrir un environnement industriel et les métiers du nucléaire. L'exploitant est très friand de ce type de rendez-vous où il est possible d'aller au contact des jeunes pour leur présenter les métiers, la filière et ce qui est fait auprès des partenaires industriels.

EDF a participé au forum de l'emploi organisé par la CCI¹ de l'Ain, le 14 novembre 2024, en sachant que d'autres rendez-vous se sont tenus tout au long de l'année 2024. Il est très important de faire témoigner les collaborateurs à cette occasion puisqu'ils y détaillent leur métier.

En 2024, ils ont accueilli 150 stagiaires dans tous les niveaux de diplômes préparés (la 3^e, la 2^{de}, BAC +2, BAC +5, etc.). L'exploitant a conscience que selon le niveau de diplôme préparé, les jeunes ne viennent pas forcément chercher la même chose au sein de la centrale. Cependant, il est très important de rendre service aux jeunes et de leur donner envie de rejoindre des métiers industriels.

48 personnes ont été embauchées, c'est moins qu'en 2023 au regard des nombreux mouvements en interne qu'il y a eu dans les entités EDF. Ces embauches mettent en exergue l'attractivité du site. Par ailleurs, des salariés en redéploiement depuis les entités du groupe ont également été accueillis, EDF est toujours très fière de pouvoir rendre service à ses collaborateurs. Le site compte actuellement 100 alternants, ce qui apporte de la dynamique dans le collectif.

L'exploitant est également un acteur très investi sur les thématiques de l'inclusion et du handicap. À l'occasion de l'opération DuoDay, des ateliers sur le handicap et l'innovation ont été proposés aux salariés et il était intéressant de discuter et comprendre ce qui était mis à disposition pour accompagner les personnes en situation de handicap.

EDF a eu le plaisir d'accueillir le président de la région Fabrice PANNEKOUCKE le 8 novembre, qui a visité la centrale et a manifesté beaucoup d'intérêt pour les installations.

L'exploitant est également un acteur très en lien avec les industriels du territoire. La région qui se veut très industrialisée possède une très belle diversité d'industriels. C'est donc en lien avec la CCI de la région et la CCI de l'Ain qu'un webinaire a été organisé pour expliquer les perspectives en termes de travaux et d'immobilier pour l'ensemble des sites de la vallée du Rhône. Ce genre d'évènement permet aussi aux partenaires d'EDF de comprendre les futurs achats et potentiellement de se positionner sur les appels d'offres.

Création de CCI Business Nucléaire qui permet dans le même temps de mettre en visibilité les futures fiches marché sur lesquelles l'exploitant fera des consultations. Là encore, cela permet aux entreprises locales de se positionner ou de trouver des partenaires pour s'associer et répondre aux besoins du site ou à ceux des partenaires industriels. Mme Elvire CHARRE note une très belle dynamique sur le sujet.

¹ CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

Un évènement a été organisé à la centrale où ont été conviés les partenaires industriels qui ont été très nombreux à répondre présents. Parmi eux, il y avait de grosses entreprises, mais aussi des PME. Il est intéressant d'organiser ce genre d'évènement pour pouvoir échanger au sein de cet écosystème, mais aussi pour que tout le monde puisse bénéficier de cette dynamique industrielle.

En fin d'année 2024 s'est tenu le rendez-vous très attendu du Téléthon. Pour rappel, la course cycliste est organisée autour de Loyettes. C'est pour les salariés l'occasion de marcher, de faire des kilomètres pour ensuite pouvoir faire des dons. Avec Jean-Pierre Gagne, Mme Elvire CHARRE aura le plaisir de remettre un chèque à destination de cette association.

À l'occasion du Mondial des Métiers de Lyon (en décembre), le nucléaire était à l'honneur. Mme Elvire CHARRE présente la photo prise à cette occasion en page 20 du document où un collaborateur discute avec des jeunes et remet un diplôme à un jeune qui est parrainé par la Centrale.

Ils ont la chance à Bugey d'avoir un service régional de la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire) posté sur le site. Il s'agit d'une disposition d'organisation qui a été prise par EDF après l'accident de Fukushima ; elle consiste à disposer d'effectifs et de matériels projetables partout, sur n'importe quelle centrale nucléaire en France en moins de 24 heures. Ces effectifs sont répartis sur 4 bases régionales appelées les services régionaux. Sur le site de Bugey, la base régionale dispose de grands hangars qui leur permettent d'entreposer leurs équipements. Ce sont des équipiers qui ont une culture de la gestion de crise, mais aussi l'état d'esprit très solidaire. Le groupe EDF, au sein de la production nucléaire et thermique, a décidé de contribuer à la gestion de la situation sur l'île de Mayotte après le cyclone Chido. Des équipiers ont donc été projetés dès le 20 décembre par groupes de 8. Ils ont passé chacun 15 jours sur place à Mayotte et ont été relevés par d'autres collègues. Elle souligne la solidarité de ces personnes qui ont prêté main-forte aux collaborateurs de Mayotte, y compris pendant les fêtes. Cet état d'esprit donne grande satisfaction. Elle a une pensée particulière pour ceux encore sur place, jusqu'à fin janvier. Pour information, les équipes ont entre autres construit des bâtis pour que les sinistrés puissent dormir et manger.

Le 17 janvier 2025, Mme Elvire CHARRE a eu le plaisir de présider l'instance de coordination et de constatation avec Mme la préfète de l'Ain. Cette instance a été mise en place en 2017 et vise à accompagner le programme industriel qui a été chargé et va le rester au moins jusqu'en 2029. Il est d'ores et déjà possible d'imaginer que le programme à suivre sera similaire au regard des 5^{èmes} réexamens de sûreté. C'est donc autour de ce programme industriel chargé qu'ont été lancées ces instances de coordination et de constatation, le but étant de boucler le montage industriel pour concrétiser les défis industriels avec un bénéfice maximum pour le territoire.

Les principaux chiffres du bilan ont mis en exergue les emplois créés, l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les formations financées par France Travail ainsi que la part des investissements sur le territoire. Ce sont près de 130 millions d'euros qui ont été achetés en local en 2024, qui ont bénéficié à l'Ain, l'Isère et le Rhône. L'exploitant a, en 2024, travaillé avec 350 entreprises partenaires. La centrale contribue à la fiscalité des territoires à hauteur de 45,7 millions d'euros par an, avec une autre partie versée à l'échelon national.

L'année 2024 a donc été très riche en investissements, mais aussi dans les relations avec le territoire. Il est très important pour l'exploitant d'être compris, c'est pour cette raison que le site ouvre ses portes à environ 5000 visiteurs chaque année. Il est important de montrer ce qu'ils font, qui ils sont et qu'ils sont fiers d'être un acteur partenaire du territoire de manière durable.

Cette année, EDF a réalisé un travail en interne appelé « projet de site ». Il s'agit d'une réflexion stratégique pour éclairer les 5 ou 6 prochaines années : c'est habituellement ce qui est réalisé lors de changement de direction au sein de la centrale. Mme Elvire CHARRE est arrivée en avril 2023 et le travail qui a été initié a pris fin cette année. Ce travail stratégique consiste à être performant dans la durée ; il permet de regarder

loin devant eux, de chercher toujours à avoir de meilleures performances et être durable. Ce projet de site qui a été validé cette année par EDF au niveau national permet d'éclairer les actions jusqu'en 2029. Ils seront ainsi au rendez-vous des 50 ans et ce sera alors le moment d'envisager des travaux. C'est ce à quoi s'attendent les équipes de l'exploitant, au quotidien : faire en sorte que la centrale soit sûre, performante et durable.

DÉMANTÈLEMENT DE BUGEY 1 (cf. pages 23 et 24) :

En tant qu'exploitant responsable, EDF a à cœur de gérer l'ensemble du cycle de vie d'une centrale. Ce démantèlement va s'appuyer sur un démonstrateur industriel qui a été réalisé pour notamment tester la faisabilité du démantèlement du réacteur. Ce démantèlement s'appuiera ensuite sur une tête de série qui sera réalisée sur le site de Chinon. Le réacteur de Bugey 1 prendra la suite selon ce même modèle qui aura été expérimenté. C'est une logique de tests opérationnels et d'expérimentations avant de le faire en réel sur l'ensemble des réacteurs.

Les équipes sont en train de simplifier l'installation en retirant ce qui n'est plus nécessaire, même si dans certains cas il est nécessaire de modifier l'installation en elle-même. Par exemple, une installation d'entreposage et d'effluents a été construite à Bugey 1, ainsi qu'un nouvel atelier de conditionnement des déchets. Le but n'est pas de recréer des bâtiments, mais de réutiliser les existants. Une fois que ce qui n'est plus nécessaire a été retiré, il est possible d'installer les équipements nouveaux dans les bâtiments existants, ce qui permet in fine d'envisager la simplification et l'accompagnement durable du démantèlement.

Les travaux de démolition vont se poursuivre. Une partie des travaux dans la salle des machines a d'ores et déjà été réalisée, les locaux électriques ont été retirés et le désamiantage a été réalisé. Reste à venir, le retrait des bétons marqués lors de l'exploitation. La démolition complète est prévue à la fin de l'année 2026.

Le démantèlement des équipements situés dans les locaux nucléaires se poursuit. En 2024, le plot de ventilation a notamment été retiré. Les travaux seront terminés en début d'année 2026.

Ce qu'il faut retenir c'est que le plan de marche se poursuit normalement, tel qu'initialement planifié. Il passe à la fois par le retrait d'équipements, par la démolition de bâtiments et par l'adjonction d'équipements simplifiés en vue d'apporter des solutions dans ce contexte de démantèlement durable.

EXPLOITATION D'ICEDA (cf. pages 25 et 26) :

Pour rappel, la partie ICEDA est située derrière le réacteur de Bugey 1. Mme Elvire CHARRE rappelle qu'en 2024, aucun conditionnement n'a été réalisé à ICEDA. Actuellement, il y a 39 colis dans l'installation. Le site possède 2 halls, chacun pouvant accueillir 1000 colis, offrant un fort potentiel. Les 34 colis sont issus de la centrale de Chooz A et 5 de la centrale de Fessenheim. L'entreposage de ces colis sera maintenu dans l'attente de la solution définitive en stockage CIGEO.

En 2025, ICEDA devrait accueillir une trentaine de colis supplémentaires provenant cette fois de la centrale de Creys-Malville. Il s'agira d'éléments de la cuve conditionnés dans des emballages.

EDF a également réalisé un certain nombre d'évolutions relatives au cadre réglementaire qui s'applique à ICEDA. En juin 2024, il y a eu des ajustements sur le référentiel qui avait été conçu pour ICEDA au regard des cartographies réalisées sur les déchets qui seront accueillis en entreposage. Aujourd'hui, l'exploitant est mieux renseigné sur les déchets qui seront accueillis dans l'installation, c'est pourquoi le cadre réglementaire doit évoluer. Ces évolutions ne sont pas majeures, puisque la typologie des déchets qui seront reçus restera conforme à ce qui a été imaginé.

L'ASNR avait formulé des questions et il y a lieu d'y répondre. Ce travail est en cours et engendra la modification de la décision de l'ASNR autorisant le conditionnement des déchets à ICEDA.

Le décret d'autorisation de création d'ICEDA évoluera également pour permettre d'accueillir les déchets activés issus de Fessenheim. Lorsque l'installation a été construite, les réacteurs de Fessenheim n'étaient

pas encore à l'arrêt et comme le démantèlement des réacteurs de ce site interviendra à partir de 2026, il est nécessaire de revoir le décret d'autorisation de création d'ICEDA pour pouvoir accueillir les déchets. Le projet de création d'un atelier de maintenance des emballages et de transport de déchets va être accolé à l'installation ICEDA pour permettre de faire la maintenance des emballages, sur place. L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), appelée également la BAMET, est un sujet en cours de consultation en préfecture.

M. Paul DURLIAT — **chef de division ASNR** insiste sur 2 points (*cf. pages 25 et 26*). La modification du décret d'autorisation de création et la modification du référentiel de conditionnement des différents emballages d'ICEDA sont 2 actualités réglementaires distinctes. En d'autres termes, le référentiel d'ICEDA n'a pas évolué pour accueillir les déchets de Fessenheim. En effet, ICEDA était prévu pour avoir des déchets issus du démantèlement et dans son décret d'autorisation de création, il y avait une liste explicite de sites producteurs de déchets pouvant transférer leurs déchets à ICEDA. Fessenheim rentrait bien dans le profil de déchets et la modification consistait simplement à rajouter Fessenheim dans cette liste. D'autre part, EDF a apporté des éléments plus précis sur les caractéristiques des déchets contenus dans ICEDA, ce qui a permis de faire évoluer le référentiel d'ICEDA.

Il invite l'assistance à se rendre sur le nouveau site internet www.asnr.fr, même si certains sujets renvoient vers les anciens sites internet de l'ASN ou de l'IRSN.

Enfin, sur la BAMET, il s'agit certes d'une ICPE, mais située sur le périmètre d'une Installation Nucléaire de Base (INB), à savoir Bugey 1. Ce dossier est instruit par l'ASNR, mais la consultation est portée par la préfecture de l'Ain, en sachant que le public peut participer à la consultation jusqu'au 4 février 2025.

4. Présentation des évènements d'exploitation (CNPE Bugey) (depuis la CLI plénière du 6 février 2024)

Présentation par Mme Elvire CHARRE, Directrice de la centrale — EDF, M. Yannick LOMBARD — Directeur délégué exploitation, Mme Cécile MACHET — Cheffe de mission environnement

Mme Elvire CHARRE — **Directrice de la centrale** présente globalement le bilan de sûreté 2024.

Bilan de sûreté 2024 (cf. page 31)

Les évènements suivants sont survenus sur l'année 2024 :

- 6 Evènements Significatifs de Sûreté (ESS) de niveau 1,
- 0 évènement significatif radioprotection de niveau 1,
- 2 évènements significatifs environnement,
- 33 inspections de l'ASNR.

M. Yannick LOMBARD — **Directeur délégué exploitation** présente l'ensemble des évènements significatifs survenus en 2024 et précise que le premier évènement significatif de niveau 1 a été déclaré le 10 janvier 2024 (*déjà présenté lors de la dernière plénière*). Seuls 5 évènements significatifs de niveau 1 seront présentés aujourd'hui.

a. Déclaration d'un ESS de niveau 1 : indisponibilité partielle de la fonction de filtration de l'iode suite à la présence inappropriée d'une gaine souple en tranche 5 (cf. page 32)

M. Yannick LOMBARD — Directeur délégué exploitation, explique qu'un système de ventilation garantit une surpression de la salle de commande et une filtration de l'air en cas d'évènement. En février 2024, les équipes ont détecté qu'une gaine était connectée à un des ventilateurs ce qui venait impacter la capacité à assurer la filtration de l'iode si la situation l'avait nécessité. Il a de fait été considéré que cette partie n'était pas disponible. En y regardant de plus près, ils se sont rendu compte que dès novembre 2023, cette gaine était déjà prescrite. Le Code de la route des centrales préconise que l'exploitant remédie à cette situation sous 14 jours, mais cette règle n'ayant pas été respectée, un évènement significatif de niveau 1 a été déclaré. Toutefois, cet évènement n'a entraîné aucune conséquence réelle sur l'environnement ou la sûreté, à la fois parce qu'aucune situation n'a justifié la mise en service de cette filtration de l'iode, mais aussi parce que la surpression de la salle de commande est restée garantie.

b. Déclaration d'un ESS de niveau 1 : non-respect a posteriori de la conduite à tenir suite à l'indisponibilité de l'injection de soude du système d'aspersion de l'unité de production n° 2 (cf. page 33)

M. Yannick LOMBARD — Directeur délégué exploitation, rappelle que le circuit d'aspersion est un système de sauvegarde qui permet de pulvériser de l'eau dans l'enceinte du réacteur en cas d'accident. Le but de ce dispositif est de dépressuriser l'enceinte le cas échéant et de rabattre l'iode radioactif. L'aspersion se fait avec de l'eau borée à laquelle est ajouté un additif chimique, de la soude, à la fois pour limiter les effets sur le matériel, mais aussi pour améliorer le rabattement de l'iode.

En juin 2024, à l'occasion d'essais menés sur l'unité 3, des équipes se sont questionnées quant à la bonne position d'une vanne de ce circuit. Il est finalement confirmé que la vanne de la tranche 2 qui permet l'injection de soude est mal positionnée. Après investigations, ils se sont rendu compte que le mauvais réglage du robinet datait d'octobre 2023. De la même manière que le cas précédent, le délai de remise en conformité n'a pas été respecté, un évènement significatif de niveau 1 a donc été déclaré. Les conséquences réelles sont nulles puisqu'aucun évènement n'a nécessité ce système de sauvegarde, en sachant que la fonction d'aspersion restait dans tous les cas garantie.

c. Déclaration d'un ESS de niveau 1 relatif à un doute sur l'intégrité d'un clapet du circuit primaire principal de l'unité de production n° 4 (cf. page 34)

M. Yannick LOMBARD — Directeur délégué exploitation, indique que ce système est nécessaire pour contrôler la réactivité et le refroidissement lorsque les équipes sont sur des phases incidentelles ou accidentelles. Le 9 mars 2024, un essai périodique sur le système d'injection de sécurité a été réalisé. Ce type d'exercice permet de s'assurer de l'étanchéité des clapets d'isolement du circuit. Le test s'est soldé de manière satisfaisante, ne laissant apparaître aucun défaut. Le 15 juin, dans le cadre d'un redémarrage de l'unité n° 4, l'exploitant réalise que les critères associés à l'étanchéité d'un clapet ne sont pas satisfaisants. Après investigations, ils se rendent compte qu'il y a un jeu entre le chapeau du robinet et le corps du clapet. Ainsi, même si aucune fuite externe n'a été identifiée, EDF considère que l'intégrité et l'étanchéité de ce robinet ne sont pas acquises, rendant le système de sauvegarde indisponible. Les équipes ont immédiatement remis en conformité le robinet et ont déclaré un évènement significatif de niveau 1. Cet évènement n'a entraîné aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations puisque le système d'injection de sécurité n'a pas été sollicité pendant la période durant laquelle le robinet était indisponible.

d. Déclaration d'un ESS de niveau 1 : non-respect de la conduite à tenir prévue par les Spécifications Techniques d'Exploitation (STE) en tranche 5 (cf. page 35)

Tous les réacteurs sont équipés de chaînes de mesure du flux neutronique. Situées le long de la cuve dans la partie nucléaire de l'installation, elles permettent de mesurer le niveau de puissance du réacteur. Le 21 juin 2024, l'unité de production n° 5 est arrêtée et c'est là que l'exploitant a détecté une chaîne de niveau source indisponible. Dans cette configuration du réacteur, les STE imposent une durée maximale d'indisponibilité de ce matériel de 3 jours. Les réparations sont dimensionnantes avec changement du détecteur, obligeant l'exploitant à emmener le réacteur dans un autre état de tranche. C'est dans ce cadre qu'il n'a pas été possible de respecter les délais imposés. En conséquence, la centrale a déclaré, le 25 juin 2024, à l'ASNR un ESS de niveau 1. Cet événement n'a entraîné aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations.

e. Déclaration d'un ESS de niveau 1 : non-respect de prescriptions particulières prévues par les Règles Générales d'Exploitation (RGE) sur l'unité de production n° 4 (cf. page 36)

M. Yannick LOMBARD — Directeur délégué exploitation, explique que sur une centrale nucléaire, un système de surveillance atmosphérique de l'enceinte de confinement assure la ventilation de l'atmosphère du bâtiment réacteur et des décompressions régulières de l'enceinte. Le 24 juin, à la fin du redémarrage de la tranche 4, l'exploitant a souhaité réaliser une décompression de l'enceinte de confinement. Les équipes ont constaté que 2 vannes du circuit ne manœuvraient pas depuis la salle de commande. La remise en conformité des matériels est immédiatement effectuée, permettant de réaliser l'opération de décompression de l'enceinte. Cette situation constitue toutefois un écart aux RGE, les prescriptions particulières prévoyant la disponibilité de ce système n'ayant pas été respectées, entre le 28/05/2024 et le 01/06/2024, puis du 04/06/2024 au 05/06/2024, du fait de l'indisponibilité non identifiée du circuit. La centrale a déclaré un ESS de niveau 1 à l'ASNR le 28 juin 2024. Toutefois, il n'y a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation puisque la mise en service de ce système de décompression n'a pas été nécessaire.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, ajoute que lorsqu'une situation non conforme au Code de la route des centrales est découverte après coup, il est considéré qu'il y a un facteur aggravant, d'où le classement de ces ESS au niveau 1.

M. Paul DURLIAT — chef de division ASNR, confirme que ces événements n'ont eu aucun impact effectif. En revanche, si le Code de la route prévoit qu'il y a un événement significatif à déclarer c'est bien parce que c'est significatif dans le sens où s'il y avait eu un autre incident par ailleurs, cela aurait pu amener des situations plus complexes du fait de l'indisponibilité de certains systèmes. Il n'y a donc pas eu de conséquence, mais il n'en demeure pas moins que ce sont des anomalies qui doivent être déclarées. Le fait de découvrir a posteriori qu'un système était indisponible, ce raisonnement conservatif reste applicable.

Mme Cécile MACHET — Cheffe de mission environnement, présente les Evénements Significatifs pour l'Environnement (ESE) qui ont été déclarés par le CNPE en 2024. Ces événements concernent l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées domestiques du CNPE. Pour mieux comprendre ces événements, elle donne quelques explications. Sur une centrale nucléaire, les eaux usées d'origine domestique sont collectées par un réseau particulier puis orienté vers une station d'épuration. Sur le périmètre de la centrale de Bugey, il existe 5 stations d'épuration réparties sur le site. Elle décrit le schéma illustrant le fonctionnement d'une station d'épuration en page 38 du document.

Ces eaux usées sont entreposées dans des bassins d'aération et traitées biologiquement par culture bactérienne et oxygénation. Ces eaux, une fois épurées, sont dirigées vers le réseau des eaux pluviales puis rejetées dans le Rhône. Les boues sont ensuite évacuées en déchets. L'eau clarifiée qui ressort en hauteur du clarificateur est ensuite contrôlée et envoyée dans un réseau d'eaux pluviales, puis vers le Rhône.

Les contrôles de la qualité de l'eau épurée sont encadrés par la réglementation. Des prélèvements réglementaires trimestriels sont réalisés en sortie de station d'épuration. Plusieurs paramètres sont contrôlés, dont l'azote et le phosphore. Les résultats permettent in fine de détecter une éventuelle dérive du fonctionnement de l'installation.

Déclaration d'un ESE : Dépassement de la limite autorisée en azote et en phosphore dans les rejets de la station d'épuration des eaux usées domestiques (STEP) n° 64 (cf. page 37 et 38)

Mme Cécile MACHET — **Cheffe de mission environnement**, explique que le 16 novembre 2023, le bassin d'aération a été complètement vidé afin de réaliser une inspection du génie civil. Cette opération de maintenance vise à s'assurer de la bonne tenue de l'ouvrage. Les boues présentes ont été retirées, stockées, puis remises dans le bassin le 30 novembre 2023.

En janvier 2024, les prélèvements réglementaires bimestriels ont été réalisés et les résultats obtenus ont mis en exergue un dépassement des critères de valeur maximale d'azote et de phosphore autorisés en sortie de la station d'épuration sur une période de 24 heures. Des valeurs telles que 6,69 kg en azote pour une limite à 2 kg et de 0,76 kg en phosphore pour une limite à 0,5 kg ont été relevées. Ce dépassement est le signe d'un dysfonctionnement de l'installation et du traitement, c'est pourquoi des actions correctives ont donc été mises en œuvre. La quantité d'effluents à traiter par les bactéries du bassin d'aération a été réduite et une surveillance accrue du traitement biologique a été mise en place. Les rejets ont été stockés et contrôlés avant rejet jusqu'au retour du bon fonctionnement du traitement biologique. Les analyses effectuées par le laboratoire environnement de la centrale à la sortie du canal de rejet ainsi que la surveillance en continu des paramètres de qualité de l'eau du Rhône, ont permis de constater que les valeurs étaient conformes à l'attendu, et ce, sans dégradation de la qualité de l'eau. Depuis la remise en service de l'installation, les paramètres obtenus en sortie de la station sont conformes.

Cette situation n'a eu aucun impact sur l'environnement. Toutefois, en raison du dépassement d'une limite réglementaire, la centrale a déclaré cet évènement à l'ASNR, le 2 février 2024, comme significatif pour l'environnement. L'analyse a montré que l'action de vidange puis la remise en place de la culture bactérienne en période hivernale ont été à l'origine de l'évènement. Depuis, les paramètres suivis par l'exploitant ont été modifiés et la surveillance EDF a également été renforcée.

Déclaration d'un ESE : Dépassement de la limite autorisée en phosphore dans les rejets de la station d'épuration des eaux usées domestiques (STEP) n° 30 (cf. page 39)

Mme Cécile MACHET — **Cheffe de mission environnement**, indique qu'en mars 2024, le prélèvement réglementaire bimestriel de la STEP n° 30 est réalisé. Le 9 avril, le dépassement de la valeur maximale de phosphore autorisée en sortie de la station d'épuration sur une période de 24 heures est confirmé, avec une valeur à 1,20 kg/jour pour une limite à 0,5 kg/jour. Des actions correctives sont mises en œuvre afin de réduire la quantité d'effluents à traiter (pompages et limitation des arrivées en entrée). Une surveillance accrue est mise en place et une vérification du bon fonctionnement du traitement biologique est réalisée. Le 17 avril, un nouveau prélèvement a montré un retour à une valeur conforme en sortie de station d'épuration. Sur la période, la surveillance en continu des paramètres de qualité de l'eau du Rhône s'est poursuivie et les valeurs étaient conformes à l'attendu, sans dégradation de la qualité de l'eau.

Cette situation n'a eu aucun impact réel sur l'environnement. Toutefois, en raison du dépassement d'une limite réglementaire, la centrale a déclaré cet événement, le 11 avril 2024, à l'ASNR comme significatif pour l'environnement. Les investigations menées ont montré que ce dépassement était le résultat de la combinaison de plusieurs paramètres (modalités de gestion des boues inappropriées dans le 2^{ème} bassin, une extraction insuffisante, le flux en entrée, etc.). Un diagnostic de fonctionnement a été réalisé par une entreprise indépendante experte dans le traitement de l'eau et des actions d'amélioration de l'exploitation ont été mises en place.

Questions/Réponses

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire à Bugey) se demande pourquoi ces deux événements significatifs qui concernent des stations d'épuration ne sont déclarés qu'à l'ASNR. Il voudrait savoir si un signalement auprès de l'agence de l'eau a été fait, car c'est normalement cette agence qui gère ce genre d'affaires.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, répond que l'exploitant déclare les événements relatifs à la sûreté et à la réglementation de l'environnement, qu'il rencontre, à leur autorité de contrôle, en l'occurrence à l'ASNR.

Mme Cécile MACHET — Cheffe de mission environnement, précise qu'il y a bien une information faite à plusieurs organismes quand il y a un événement déclaré (police de l'eau, agence de l'eau...).

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, confirme que l'information est donnée à l'agence de l'eau. Lorsqu'EDF déclare un événement, une déclaration est faite en temps réel, puis un rapport est dressé au terme de l'analyse de l'événement. Ce rapport doit être fourni à l'ASNR sous 2 mois et énumère les enseignements tirés.

M. François FERRETI (Premier adjoint de la commune de Balan) souhaiterait avoir une précision sur la provenance de l'azote et du phosphore dans les eaux domestiques. Il se demande comment cet azote et ce phosphore ont pu être mélangés dans les boues alors que les eaux ne proviennent que des eaux usées domestiques.

Mme Cécile MACHET — Cheffe de mission environnement, répond qu'il s'agit entre autres des eaux des toilettes qui produisent de l'azote et du phosphore. Le site compte plus de 2000 personnes et étant donné qu'il n'est pas raccordé à des stations communales, les 5 stations sur le site permettent le traitement de ces eaux. Sinon, il n'y a là aucune différence entre des eaux de douche ou de sanitaires dites traditionnelles au sein d'une ville.

5. Le projet EPR2 à proximité du CNPE du Bugey : Présentation du dossier du maître d'ouvrage

Introduction (cf. page 42) :

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, s'exprime en tant que maître d'ouvrage. Il rappelle que le débat public commencera, le 28 janvier 2025, à Bourg-en-Bresse. Il présente aujourd'hui la position du maître d'ouvrage qui animera le débat, en sachant que ce sera bel et bien la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui organisera tout le programme à venir.

Lorsqu'un gros projet industriel de type EPR2 est envisagé, la CNDP est saisie et c'est elle qui décide de l'organisation d'un débat ou non. Ce travail a été initié en 2024 et la CNDP a décidé en juin d'organiser un débat public. Ainsi, depuis juillet 2024, ce débat a été préparé en lien avec une commission particulière du débat public. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante à l'image de ce que représente l'ASNR pour EDF. M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD détaille la nature de la relation que l'exploitant a avec cette commission particulière administrative et la manière dont est préparé le dossier du maître d'ouvrage. EDF y exposera ce qu'est un EPR2 et répondra aux questions qui peuvent se poser sur le sujet. La volonté principale est que la diversité des points de vue puisse s'exprimer puisque c'est ce qui va nourrir un point essentiel de la décision du maître d'ouvrage, qui interviendra en octobre 2025. Il est primordial de discuter des enjeux de ce projet EPR2 situé à proximité de Bugey, dans ce territoire et avec toutes ses particularités. Pour rappel, il s'agit du premier projet EPR2 en bord de rivière, il y aura donc de réelles interrogations. Cependant, il ne s'agira pas de réinterroger la politique énergétique de la France, cela ayant déjà été fait à 2 reprises :

- Récemment dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), une concertation a été menée sous l'égide de la CNDP sur le sujet et les garants ont rendu leur rapport qui a été publié.
- Le programme d'EPR2 a également été évoqué en débat public en 2022 et en 2023 (*une paire de réacteurs à Penly, une seconde à Gravelines et une troisième à Bugey*).

L'opportunité du programme a donc déjà été débattue, il s'agit donc aujourd'hui de débattre de ce projet au niveau de ce territoire.

L'essentiel du projet (cf. page 43) :

Quelques grands chiffres :

- Un réacteur EPR2 a une puissance de 1670 Mwe,
- La période d'exploitation minimale visée pour un réacteur EPR2 est d'au moins 60 ans,
- L'EPR2 est le premier réacteur en bord de rivière qui va nécessiter la construction de tours de réfrigération (comme c'est le cas des réacteurs 4 et 5 de Bugey).

Il faut avoir en tête que pour ce débat public, en sus de la commission, le RTE (Réseau de Transport d'Électricité) a été saisi. Pour rappel, RTE va également construire des lignes en vue d'acheminer l'énergie liée à la production de ces 2 réacteurs.

Présentation : dossier des maîtres d'ouvrage et synthèse (cf. pages 44 et 45) :

Sommaire du dossier des maîtres d'ouvrage (cf. page 45) :

Un des gros enjeux de la préparation de ce débat a consisté à préparer le dossier du maître d'ouvrage. Il s'agit d'un document de 180 pages dans lequel figurent toutes les informations qui concernent le projet EPR2 à Bugey. Ce dossier a déjà fait l'objet d'une lecture par un panel d'une trentaine de personnes identifiées par la CNDP et une lecture sera possible via le site internet. Ce panel a signalé des points intéressants dans le dossier et a mis en exergue des interrogations, le débat sera l'occasion d'y répondre.

1) Le projet et le débat public dans leurs contextes :

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, indique qu'il est très important de rappeler le contexte précis. Il répète qu'ils en sont au 3^{ème} débat public après Penly, débat qui s'inscrit dans le cadre de la PPE qui a fait elle-même l'objet d'un débat. Un cadre réglementaire encadre toutes les décisions concernant la construction de réacteurs nucléaires et tous les éléments sont, à cette occasion, rappelés. Par ailleurs, à la suite du débat de Penly, quelques questions étaient restées en suspens sur lesquelles la commission attendait des réponses de la part d'EDF (*sur le changement climatique, sur la part*

de l'État relative à la politique énergétique, etc.). Ces éléments de réponse ont été apportés dans le dossier du maître d'ouvrage de Bugey.

2) Les principales caractéristiques du projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey et ses alternatives :

Pour construire le dossier du maître d'ouvrage, ils se sont inspirés des débats précédents. Pour autant, il existe des spécificités. D'un point de vue technique, plus d'explications en ce qui concerne les tours de réfrigération ont été apportées puisque c'est une particularité de Bugey (il n'y a pas de tour réfrigérante ni à Gravelines ni à Penly). De plus, la CNDP a demandé d'instruire les alternatives à ce projet de manière plus approfondie. Il y a également eu de nombreuses questions relatives au coût de ce projet. C'est un sujet sur lequel beaucoup de choses ont été dites. Il aurait aimé pouvoir en dire plus, mais comme EDF et l'État sont en train de mettre à jour le coût du programme, le dossier tel qu'il est prévu aujourd'hui ne permet pas d'intégrer les dernières mises à jour puisqu'elles n'ont pas encore été rendues publiques. Il sera possible d'y revenir à l'occasion d'une plénière consacrée au coût de cette installation qui se tiendra à la fin du débat public.

3) Les différentes phases du projet :

Il s'agira de parler de ce projet, comment il va être phasé, quels seront les travaux réalisés, quand et leurs impacts. Ces éléments techniques alimenteront la réflexion déjà en cours. Chacun essaye d'anticiper un maximum de choses dans l'éventualité où une décision positive serait prise. Cela permettra d'avancer plus vite avec le territoire.

4) Le raccordement au réseau de transport d'électricité (RTE) :

RTE donnera des détails sur la façon dont les réacteurs vont être raccordés au réseau. Il faut avoir en tête que le raccordement va s'étaler sur une centaine de mètres, ce qui aura un impact significatif au global.

5) Le projet et son territoire d'accueil :

Cette partie sera la plus riche puisque de nombreux aspects la composent, notamment l'environnement. Une réunion est d'ailleurs prévue sur le projet dans son environnement, ainsi que sur l'utilisation de l'eau du Rhône le 8 avril prochain. Il s'agira également de parler de l'intégration territoriale dans ce projet.

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, rappelle que le débat public débutera le 28 janvier et prendra fin le 15 mai.

Questions/Réponses

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire Bugey) souhaite faire une mise au point. Dans un pays où la démocratie fonctionne bien, il s'agit d'abord de définir la politique énergétique et de la mettre en œuvre ensuite. Or, le projet d'EPR2 est aujourd'hui très avancé alors que la politique énergétique n'est pas encore définie. Autrement dit, la PPE qui devrait valider ou pas la construction de ces 6 EPR2 n'est pas encore actée. Il y a donc un problème de démocratie et c'est grave selon lui, d'autant que la concertation n'a duré qu'un mois contrairement à la précédente qui avait duré 4 mois, dont il veut souligner qu'il s'agissait d'un débat public et non d'une concertation comme c'est le cas cette fois.

Il a déjà pu prendre connaissance du dossier puisque ce dernier est téléchargeable sur le site de la CNDP. Il voudrait savoir pourquoi EDF utilise toujours le terme « European Pressurized Reactor » pour définir l'acronyme EPR, alors que depuis une dizaine d'années, il s'agit plutôt d'utiliser le terme « Evolutionary

Power Reactor ». En effet, le premier EPR avait un côté européen, notamment parce qu'au début des travaux qui ont été menés, une filiale de la société SIEMENS allemande était présente, sauf que cette dernière s'est totalement désengagée en 2011. Étant donné qu'aujourd'hui, aucun pays Européen ne participe à cette conception, le terme « European Pressurized Reactor » pour qualifier un EPR est abusif.

M. Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, souligne que la question s'est transformée en affirmation.

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire Bugey) reformule et souhaite savoir pourquoi EDF utilise encore l'acronyme « European Pressurized Reactor » dans son dossier.

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, ne fera pas de commentaires sur la première partie de la prise de parole de M. Joël GUERRY. Concernant l'acronyme, EDF utilise « European Pressurized Reactor » simplement parce qu'il s'agit d'un réacteur européen concurrent des Chinois, des Coréens et des Russes.

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire Bugey) corrige en expliquant qu'il n'est pas européen, mais français.

M. Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, confirme que la souveraineté est un sujet qui fera sans doute partie des discussions menées à l'occasion de ce débat. Il prend acte des questions et de la position politique.

M. Jacques GELEZ (Greenpeace) se questionne sur la chronologie des installations existantes et à venir, notamment sur leurs impacts sur l'environnement et sur leurs effets cumulés sur le Rhône. Il voudrait savoir si des études ont été menées sur l'effet cumulatif de ces 2 installations dans une période donnée, d'autant plus que les VD5 et les VD6 à l'horizon 2040-2050 sont en ligne de mire.

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, confirme que le projet EPR2 s'inscrit en exploitation avec le site existant de Bugey. Les tours de réfrigération présentes sur le site sont une manière de répondre à la question dans un premier temps. Il ne souhaite pas aujourd'hui entrer dans le détail, mais explique que les tours réfrigérantes sont un système qui permet de réduire l'eau qui est utilisée pour le refroidissement des réacteurs. Le Rhône sera prélevé d'environ 10 m³/seconde sur un débit qui sera, en ce milieu de siècle, de l'ordre de 450 m³/s. Ce qui aura été prélevé sera ensuite restitué dans le fleuve à hauteur de 8 m³/seconde (2 m³/seconde s'évaporeront par les tours de réfrigération). Il y aura un réchauffement inférieur à 1° C, donc l'impact sur le Rhône en matière d'utilisation d'eau et de thermie sera très faible.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, rappelle qu'à ce jour, ils n'en sont qu'au stade du débat public, il est donc un peu tôt pour en discuter. Elle assure qu'une réflexion sera forcément menée sur le cadre réglementaire qui s'appliquera à l'installation. Aujourd'hui, la centrale est soumise à une réglementation qui fixe les limites ainsi que les modalités de contrôle de ces limites.

M. Jacques GELEZ (Greenpeace) répond que sa question était très précise. Il se demande si l'exploitant a appréhendé cet effet cumulatif dès aujourd'hui ou si la réflexion est reportée, le but étant de mener une étude détaillée en vue de savoir si cela aura un impact en cas de canicule par exemple.

M. Paul DURLIAT — chef de division ASNR, pointe le fait qu'un des volets du 5^{ème} réexamen porte justement sur l'impact et la gestion de l'eau, notamment en lien avec le changement climatique. Il confirme que c'est un sujet d'attention de l'ASNR à la fois pour le 5^{ème} réexamen, mais aussi pour les autres projets nucléaires.

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, s'inscrit dans la continuité de ce qu'a dit Mme Elvire CHARRE et confirme que les autorisations de rejet ne sont aujourd'hui pas définies dans la mesure où ce n'est encore qu'un projet. En revanche, des études ont bel et bien été menées par l'agence de l'eau sur le Rhône au regard du changement climatique. Les équipes de l'agence de l'eau ont travaillé sur un projet d'EPR2 éventuel pour le Rhône à Bugey et à ce stade, l'agence de l'eau ne pense pas que ce soit un projet qui entraîne des conséquences significatives. Il est évident que des études détaillées doivent être menées dans les années à venir dès lors qu'une décision aura été prise, mais au stade préliminaire, l'agence de l'eau n'a pas vu d'inconvénient majeur à l'élaboration d'un projet d'EPR2 sur Bugey.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, ajoute que la vision d'ensemble est un élément important à prendre en considération.

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire Bugey), invite l'auditoire à lire le journal « Le Progrès » de Lyon qui a consacré 2 pages sur la fin du glacier du Rhône et sur les énormes problèmes attendus pour la fin du siècle. La ville de Lyon s'inquiète sur l'alimentation en eau potable pour toute la métropole, car 95 % de l'eau de la métropole est prélevée 20 km en aval du site de Bugey. C'est un sujet sérieux qu'il ne faut pas négliger et l'implantation des EPR sur le Rhône est probablement non compatible.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, va redonner quelques éléments factuels, mais comprend que la thématique de l'eau puisse inquiéter. Le site de Bugey est un utilisateur qui a besoin d'eau pour remplir ses circuits. Cependant, 98 % de l'eau prélevée est restituée. Certes, ils ne sont pas à 100 %, il y a 2 % de consommation « réelle ». Ces 2 % correspondent à ce qui s'échappe notamment par les tours aéroréfrigérantes. Bugey est un site composé de 4 tours pour les réacteurs 2 et 3 directement connectés au Rhône, offrant la possibilité à la partie conventionnelle de l'installation (la salle des machines) d'être refroidie par l'eau du Rhône (100 % de l'eau repart dans le Rhône). En ce qui concerne les réacteurs 4 et 5, presque 10 fois moins d'eau est utilisée puisqu'il s'agit d'un circuit dit fermé (il utilise l'atmosphère pour faire la récupération). Seule de la vapeur d'eau sort des tours et il n'y a donc pas d'échauffement puisque c'est de l'air qui est utilisé pour faire le refroidissement. Les réacteurs EPR2 seront forcément dotés de tours réfrigérantes puisqu'en France, il ne serait pas possible de concevoir des réacteurs de rivière autrement.

Elle ajoute qu'il y a dans le monde des réacteurs dans des zones très arides comme dans le désert en Arabie, en Espagne, ou aux États-Unis. Des techniques permettent de consommer très peu d'eau et d'avoir finalement très peu d'utilisation. Le débit du Rhône représente 50 m³/s. Le débit minimum garanti est de 150 m³/s. La consommation qui s'échappe par les tours aéroréfrigérantes représentent 2 fois 1,6 m³/seconde pour 2 fois 200 mégawatts de production. Ce n'est pas zéro, mais c'est très peu et EDF s'attache à toujours essayer de réduire cette consommation.

M. Pierre-Franck THOME-JASSAUD — Directeur du débat public, a pu lire avec beaucoup d'attention l'article « Le Progrès », notamment parce que l'eau du Rhône à l'échéance de la fin du siècle est un sujet qui interpelle à l'heure où il est envisagé de construire une installation industrielle de si longue échéance. Il affirme que la disparition des glaciers est suivie par EDF grâce à ses hydrauliciens en lien avec l'agence de l'eau. Il invite M. Joël GUERRY à se rendre en page 92 du journal où sont modélisés les débits du Rhône d'aujourd'hui et ceux à l'horizon du milieu du siècle. Même si les prévisions sont faites dans l'hypothèse où les glaciers n'auront pas disparu, il a malgré tout été possible de faire cette modélisation. La réunion du 8 avril portera sur ce type de sujet et des intervenants montreront ce qui est su aujourd'hui à l'échéance de la fin du siècle. L'exploitant suit ce point de très près.

M. Alain BOURNAT (CGT), pointe que cette question se pose uniquement dans le cas où les tranches 2, 3, 4 et 5 vont au-delà de 60 ans. En 2040, cela fera 60 ans et comme l'EPR2 prévoit un démarrage pour 2042-2045, il n'y aura pas de concomitance sur le fonctionnement selon lui, à moins qu'une décision soit prise pour continuer au-delà de 60 ans.

Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, est surprise du commentaire de M. Alain BOURNAT, exploitant nucléaire dans l'âme. Elle indique qu'il devrait savoir que les réacteurs EPR n'ont pas de date de péremption au regard de la cuve du réacteur, composant qu'il n'est pas possible de remplacer, comme l'enclume de confinement. L'important pour EDF, c'est d'assurer une production faite en toute sûreté, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation. C'est ce à quoi les équipes s'attachent au quotidien. À titre personnel, elle souhaite que les réacteurs de Bugey produisent de l'énergie décarbonée et bon marché. Les réacteurs ont franchi les 40 ans et l'exploitant se projette à 50 et 60 ans. Dans tous les cas, la décarbonation du secteur énergétique passera par les « inaudibles », c'est seulement de cette manière qu'il sera possible de sortir des énergies fossiles et il est possible d'imaginer une demande en électricité croissante. Ainsi, il ne faudra pas se priver d'avoir les réacteurs existants qui fonctionnent en toute sûreté, mais aussi d'avoir des réacteurs EPR2 qui démarreront en 2040-2045, cela permettra en effet de décarboner le secteur énergétique, sous réserve que l'activité soit sûre, que l'ASNR l'autorise et que chaque chose soit faite sérieusement et pas à pas. Les réexamens de sûreté sont réalisés tous les 10 ans et aujourd'hui, ils sont en train de prendre le virage pour aller à 50 ans. L'exploitant est d'ailleurs en discussions avec les services de l'ASNR sur le contenu potentiel des VD5. Dans tous les cas, c'est durable et performant, tout est entrepris avec transparence et sérieux au quotidien.

M. Joël GUERRY (Sortir Du Nucléaire Bugey) parlait des EPR2. EDF parle des prélèvements de l'eau du Rhône, mais avec les réacteurs actuels. Or, à la fin du siècle, ces derniers ne seront plus en fonctionnement. Même s'ils sont prolongés à 70 ans, ils ne vont pas fonctionner ad vitam aeternam. Le problème des EPR2, c'est que les prélèvements et les rejets ne sont pas à 98 %, mais à 80 %. Ce sont donc 20 % de prélèvements et de rejets qui partent dans l'atmosphère. En multipliant 2 m³/seconde par le nombre de secondes qu'il y a dans une année, cela donne un résultat qui équivaut à des millions de m³ rejetés, ce qui vient en concurrence avec les usages d'eau potable, les usages agricoles ou autres et c'est un vrai problème sur le site de Bugey. Il pense que le site est très mal choisi pour la construction des EPR2, d'autant que les études qui sortent n'arrivent qu'après celles menées par l'agence de l'eau. Des nouvelles données arrivent avec des scénarios plus pessimistes et il semblerait que ce soient celles qui vont arriver, d'autant que M. TRUMP vient de rayer les accords du climat et que la France continue à émettre du CO₂. La construction d'EPR2 et continuer d'émettre du CO₂ sur les 10 ou 15 ans à venir, alors que le GIEC a demandé de réduire très rapidement les émissions de CO₂, amènent à des scénarios très pessimistes et en définitive, le glacier du Rhône n'existera plus à la fin du siècle. Cela aura pour conséquence qu'il n'y aura plus assez d'eau dans le Rhône, en sachant que ce fleuve n'appartient pas exclusivement à la France. Il rappelle que les Suisses ont le lac Léman et il doute que ces derniers acceptent que le lac Léman se vide pour remplir les réacteurs Français. M. GUERRY termine son propos en assurant qu'il y a là un débat important à mener.

Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, confirme que ces sujets et préoccupations seront au cœur des débats qui vont s'ouvrir demain. Il y aura des questions, des réponses et un renvoi pour études complémentaires. Il est important que tout soit posé sur la table. Aujourd'hui, il faut attirer l'attention sur la densité du travail préparatoire qui a déjà été réalisé et insister sur le fait qu'au-delà du travail initial réalisé, il y a toujours aujourd'hui des réflexions et des analyses qui enrichiront les discussions, avant qu'une proposition définitive par l'autorité administrative indépendante soit soumise à l'État. L'actualité les pousse à attendre et il pense qu'ils seront nombreux demain soir à assister à cette première étape d'organisation du débat public dans le département.

M. Arnaud CORDIER (Conseiller Municipal de la commune de Colombier Saugnieu) se fait le relais d'une demande du service médical des aéroports de Lyon qui s'interroge sur le renouvellement des comprimés d'iode. L'aéroport est situé dans le périmètre des 20 km et leurs stocks arrivent à expiration en mars 2025. La personne en question a contacté plusieurs services : l'ASNR, la centrale du Bugey, la préfecture de l'Ain et la CLI de l'Ain, sans réponse formelle à ce jour. La question vise à savoir comment va se passer le renouvellement de dotation des comprimés d'iode.

M. Yannick SCALZOTTO — sous-préfet de Belley, est très surpris qu'aucune réponse n'ait été donnée par les services préfectoraux. Les particuliers doivent se rendre en pharmacie pour que les comprimés soient changés, en sachant que la date de péremption n'est qu'une date d'utilisation optimale. Ainsi, tant que les gens ont leurs capsules d'iode, elles sont susceptibles d'être utilisées si toutefois l'urgence le justifiait. Pour des raisons de sécurité, ces capsules sont renouvelées et remplacées. M. SCALZOTTO propose à M. CORDIER de lui communiquer son adresse mail et de lui envoyer la question par écrit.

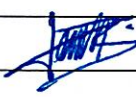






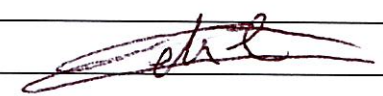
Mme Elvire CHARRE — Directrice de la centrale, rappelle qu'une première distribution sur le périmètre des 10 km a déjà eu lieu. Le périmètre s'est ensuite étendu à 20 km, il y a donc eu un complément de dotation pour le périmètre entre 10 et 20 km. Ici, le renouvellement concerne le périmètre 0 à 10 km. Normalement, le périmètre 10 à 20 km ne possède pas de comprimé périmé.




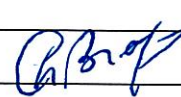

Jean-Yves FLOCHON — Président de la CLI, remercie les intervenants et lève la séance.






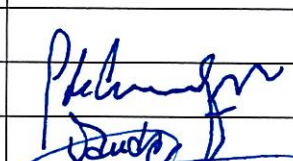
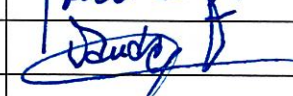
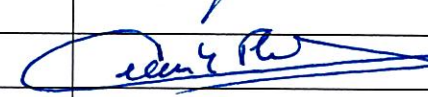
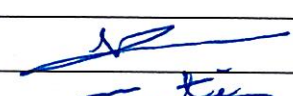
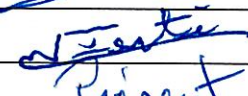
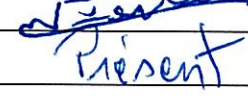
ANNEXE :






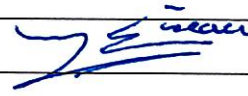
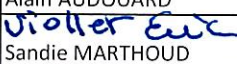



- Scan de la feuille d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT - CLI DU 27 JANVIER 2025

Structure	Nom Prénom	Signature
AMBERIEU-EN-BUGEY	Thierry DEROUBAIX	
AMBUTRIX	Christelle LAGADEC	
ARANDAS	Lionel MANOS	
BALAN	François FERRETI	
BELIGNEUX	Philippe FERRAND	
BENONCES	Sylvie RIGHETTI	
BETTANT	Marie-Françoise VIGNOLLET	
BEYNOST	Serge MANCINI	
BLYES	Daniel MARTIN	
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Bernard PERRET	
BRESSOLLES	Christian GOUVERNEUR	
BRIORD	Patrick BLANC	
CHARNOZ-SUR-AIN	Anne-Laure SINISTRO	
CHATEAU-GAILLARD	Joël BRUNET	
CHATILLON-LA-PALUD	Myriam LOZANO	
CHAZEY-SUR-AIN	Claire ANDRE	
CLEYZIEU	Jean PEYSSON	
CONAND	Grégory PERRET	
GRANS	françoise MORTREUX	
DAGNEUX	Corentin BERTHO	
DAGNEUX	Bernard HERITIER	<i>François</i> 
FARAMANS	Gérard BROCHIER	
JOYEUX	Joël MATHY	
LA BOISSE	Gérard RAPHANEL	
LAGNIEU	André MOINGEON	
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	
LEYMENT	Patrick BEAU	
LHUIS	Emmanuel GINET	
LOMPNAZ	Christophe MORY	
LOYETTES	Jean-Pierre GAGNE	
MARCHAMP	Jean MARCELLI	
MEXIMIEUX	Frédéric MOSNERON DUPIN	
MONTAGNIEU	Corinne MANDIER	
MONTLUEL	Anne FABIANO	
NIEVROZ	Patrick BATTISTA	
ORDONNAZ	Sylvain GRINAND	
PEROUGES	Nathalie MAGNON-MICOLAS	
PIZAY	Marc GRIMAND	
RIGNIEUX-LE-FRANC	Pierre BOILEAU	Excusé
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Pascal COLLIGNON	
SAINTE-CROIX	Jean-Philippe RABATEL	
SAINTE-JULIE	Lionel CHAPPELLAZ	
SAINT-ELOI	Benoît CHAMPAULT	
SAINT-JEAN-DE-NIOST	Beatrice DALMAZ	
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	Fabrice VENET	
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Eric GAILLARD	
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Sylvain LEFAIX	
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Antoine VALERIOTI	
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	René DESSERRIERES	
SAINT-VULBAS	Marcel JACQUIN	
SAULT-BRENAZ	Alain TETU	

SEILLONNAZ	Frédérique BOREL	
SERRIERES-DE-BRIORD	Thierry LADREYT	
SOUCLIN	Delphine Framinet	
THIL	Valérie POMMAZ	
TORCIEU	François TAVERNIER	
VAUX-EN-BUGEY	Eric BERGERET	
VAUX-EN-BUGEY	Françoise RABILLOUD - VEYSSET	
VILLEBOIS	Emilie CHARMET	
VILLETTE-SUR-AIN	Jean-Pierre HUMBERT	
VILLIEU-LOYES-MOLLON	Serge THEBAULT	
ANNOISIN-CHATELANS	Norra CHEBBI	
ANTHON	Jean-Luc CLAVEL	
BOURGOIN-JALLIEU	Alain BATILLOT	
BOUVESSE-QUIRIEU	Jean-Claude CHAMPIER	
CHAMAGNIEU	Jean-Yves CADO	
CHARETTE	Sergio PUYPE	
CHARVIEU-CHAVAGNEUX	Frédéric CERVERA	
CHAVANOZ	Roger DAVRIEUX	
CHOZEAU	Patrick BERTRAND	
COURTENAY	Florian ALMA	
CRÉMIEU	Alain MOYNE-BRESSAND	
CREYS-MÉPIEU	Philippe FILLOD	
DIZIMIEU	Lydie AMEUR	
FRONTONAS	André CHANTIOUX	
GRENAY	Alain CAUQUIL	
HIÈRES-SUR-AMBY	Philippe PSAILA	
JANNEYRIAS	M. LALLAIN Jean-Jacques	
L'ISLE-D'ABEAU	Lucas BOUCHET	
LA VERPILLIÈRE	Patrick MARGIER	
LA-BALME-LESGROTTES	Jean-Pierre BERTHELOT	
LEYRIEU	Jean-Yves BRENIER	
MONTALIEU-VERCIEU	steve FOURNET	
MORAS	Bernard BOURGIER	
MORESTEL	Bernard JARLAUD	
OPTEVOZ	Philippe LANFREY	
PANOSSAS	grégory GIBBONS	
PARMILIEU	Jean-Louis MARTIN	
ARANDON-PASSINS	Marie SANDRIN	
PONT-DE-CHERUY	Philippe ZUCCARELLO	
PORCIEU-AMBLAGNIEU	Didier POULAIN	
SAINT-BAUDILLE-DE-LA TOUR	Denis THOLLON	
SAINT-CHEF	Jean-Philippe BAYON	
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS	Jean-Pierre THEBAULT	
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	Philippe FUSTINONI	
SAINT-QUENTIN FALLAVIER	christian BRUYER Henry HOURIEZ	
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS	Sylvain Kjan	
SAINT-SAVIN	Christophe DENIS	Excuse!
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	Frédérique LUZET	
SALAGNON	Gilbert POMMET	
SATOLAS-ET-BONCE	GENIKOU Andie Guadalupe GOICHOT	
SERMERIEU	Alexandre BOLLEAU	
SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARIZIEU	Eric LEMOINE	
SOLEYMIEU	Yves GINON	

TIGNIEU-JAMEYZIEU	Gilbert POMMET	
TREPT	Eric MOREL	
VAULX-MILIEU	Dominique BERGER Poudonme Zepaly	
VÉNÉRIEU	Bernard MATHIEU	
VERNAS	Léon-Paul MORGUE	
VERTRIEU	Francis SPTZNER	
VEYSSILIEU	Karim AMEZIANE	
VÉZERONCE-CURTIN	Olivier SALMON	
VIGNIEU	Ana Paula DUMARTEREY	
VILLEFONTAINE	Christian GUETAT	
VILLEMORIEU	Monsieur Bracco	
VILLETTE-D'ANTHON	Bruno GINDRE	
COLOMBIER-SAUGNIEU	Arnaud CORDIER	
GENAS	Christine CALLAMARD	Excusée
GENAS	Jean-Luc Denis-Lutard	Excusé
JONAGE	Luc LAURENT	
JONS	Isabelle LE GREN	
MEYZIEU	Gérard REVELLIN	
PUSIGNAN	Benoit VELARDO	
SAINT-BONNET-DE-MURE	Cédric LAURENT	
SAINT-LAURENT-DE-MURE	Jack CHEVALIER	
Député de l'Isère	Alexis JOLLY	
Député de l'Isère	Thierry PEREZ	
Député de l'Isère	Hanane MANSOURI	
Député du Rhône	Tiffany JONCOURT	
Député de l'Ain	Romain DAUBIE	
Député de l'Ain	Marc CHAVENT	
Député de l'Ain	Jérôme BUISSON	Excusé
Département du Rhône	christine HERNANDEZ	Excusée
Département de l'Isère (Morestel)	Annie POURTIER	
Département de l'Isère (la Verpillière)	Damien MICHALLET	Excusé
Département de l'Isère (la Verpillière)	Aurélien VERNAY	
Département de l'Isère	Robert DURANTON	
Département de l'Isère (Ch. -Chavagneux)	Annick MERLE	Excusée
Département de l'Ain	Elisabeth LAROCHE	
Département de l'Ain	Caroline TERRIER	
Département de l'Ain	Joël BRUNET	
Département de l'Ain	Charles De La Verpillère	
Département de l'Ain	Viviane VAUDRAY	
Département de l'Ain	Martine TABOURET	
Département de l'Ain	Jean Yves FLOCHON	
Métropole de Lyon	Philippe GUELPA-BONARO	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Jean Louis GUYADER	
Association des Ecologistes pour le Nucléaire	Michel GAY	
	François POIZAT	
Sortir du Nucléaire Bugey	Joël GUERRY	
	Daniel IOSTI	
Greenpeace	Jacques GELEZ	
	Florence DECRAUX	
SPL ALEC 01	Daniel FABRE	
	Marie MOISSENET	
Fédération de Chasse de l'Ain	Gérard RAPHANEL	
	gontran bénier	

Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain	Albert MARIN	
	Pierre CHRISTIN	
France Nature Environnement - 01	Eric BONNAT	
Ligue Nationale contre le Cancer 01	Docteur Jean BRUHIÈRE	
Ligue Nationale contre le Cancer 38	Claudine AGNIUS-DELORD	
Association Hiéroise pour la Défense de l'Environnement	Bernard GAJNIK	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Ain	nicolas MANDIC	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Isère	Hervé BONZI	
ATMO Auvergne Rhône Alpes	Nicolas VIGIER	
ACER	Jean PORTANIER	
LPO	Thierry LENGAGNE	
CFDT	Pascal BERTHE	
	Jurgen de NEVE	
	Raphael RICHARD	
	Rémy LASNET	
CFTC	Marie-Christine PILLON	
	Hervé GOUILLOUX	
	Philippe JOSSE	
	Christiane CHAULET	
CFE/ CGC	Nicolas LEBRAT	
	Philippe MOREL	
	Gilles MAJORCZYK	
	Cédric RONGER	
CGT	Alain BOURNAT	 Etienne'
	Philippe OSVEPIAN	
	Patrice CECILLON	
	Christophe PAUL	
FO	Dominique CHOUETTE	
	Roger DIAZ	
	Damien ROSSET	
	Christine VERGNE	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Patrice FONTENAT	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain	Louis GIREAU	
Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère	Jonathan Barthélemy	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble	Jean VAYLET	
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Emmanuel IMBERTON	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain	Pierre GIROD	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Isère	Philippe TIERSEN	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône	Alain AUDOUARD	
Chambre d'Agriculture de l'Ain	 Sandie MARTHOUD	
Chambre d'Agriculture de l'Isère	Jean-Claude DARLET	
Chambre d'Agriculture du Rhône	Gérard BAZIN	
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain	Hugues DEREGNAUCOURT	Florian RAFFAÏN  Tarib Messaoud.
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère	André BENKEMOUN	
Département de l'Isère	Severine BATTIN	
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Emilie BROT	
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Thierry COLIN	
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ain		
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse	Frédérique LABRO-GOUBY	
Hôpital privé d'Ambérieu en Bugey	Karine GIROUDON	
Ordre des Médecins	Dr Jacques Baradel	
Ordre des Infirmiers	Denis BERGER	
Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens	Jean-Luc LEPETIT	

Association Syndicale des Irrigants de l'Ain	Fabien THOMAZET	
Société Française d'Energie Nucléaire	Xavier URSAT <i>T. Chauvan</i>	
IFARE	Marc CHILLET	Excusé
FDSEA 01		
Canton de Genève - NRBC	Oliver PERIC	
Office Fédéral de la Protection des populations - CENAL	Gerald SCHARDING	
Office Fédéral de l'Energie	Ralf STRAUB	
Sortir du Nucléaire Suisse	Philippe de Rougemont	
EDF Bugey	Elvire CHARRE	<i>Charre</i>
EDF Bugey	Laurence POUSSEL	
EDF Bugey	Emmanuelle VALEMOIS	
EDF Bugey	Emmanuelle WOIMBEE	<i>UE</i>
EDF Bugey	Cécile MACHET	
EDF Bugey	Pierre-Franck THOME-JASSAUD	
EDF Bugey	Yannick LOMBARD	
EDF Bugey	Sylvie JEGOU	
EDF Bugey	Anthony DOMAIGNE	
EDF Bugey	Fabrice CALLE	
EDF Bugey	Sylvère GRIMEAU	
EDF Bugey	Gabriel OBLIN	
EDF Bugey	Pierre CHAMPEIX	<i>CP</i>
Préfecture de l'Ain	Préfecture de l'Ain	
Préfecture de l'Ain	Pierre-Antoine ARVERS	
Sous-Préfecture de Belley	yannick SCALZOTTO	
ASNR	<i>Richard Escoffier</i> Richard ESCOFFIER	
ASNR	Paul DURLIAT	
IONISOS	Christophe HERKENS	
IONISOS	Thomas LEROY	
IONISOS	Clémentine COUX	
IONISOS	Justine JUNG	
Agence Régionale de Santé	Catherine Malbos	Excusée
Sous-Préfecture de la Tour du Pin	Christian MICHALAK	

EDF Bugey
 EDF Bugey
 Philippe JAO
 CHARNAUX Florian
 DNVC GAPPIGNAN Florent (remplaçant Doucet Sébastien)
 ASNR ~~BRECHET~~
 DAY CATHY
 ASNR MARTIN Stéphanie
 ASNR BENAROSCH Anna
 EDF Bugey MOY VIRGINIE
 Réseau Union des ~~sojette~~
 Bowie Stéphane CD38-CLI
 LE PROGRES Jean-Marc PIZUÉ
 François SAUARD EDF Bugey
 Emma Vermanie Voix de l'Ain